



Auto-identification

volontaire et confidentielle des élèves des
Premières Nations, Métis et Inuit



Bienvenue
Biindigen
Binvnu
Minopijawok
Welcome



CONSTRUIRE PLEINEMENT UNE IDENTITÉ AUTOCHTONE ET FRANCOPHONE

Qu'est-ce que l'auto-identification des élèves autochtones ?

C'est un processus d'identification volontaire et confidentiel auquel ont droit tous les élèves des Premières Nations, Métis et Inuit.

Pourquoi ?

Les élèves des Premières Nations, Métis et Inuit sont les héritiers d'une culture riche et signifiante. Afin de les aider à construire pleinement leur identité dans un milieu sain, sécuritaire et inclusif, le Conseil scolaire catholique Franco-Nord s'engage à mieux les desservir dans les activités scolaires et parascolaires et à intégrer les perspectives autochtones dans le curriculum.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le mot « autochtone » est un terme collectif qui désigne tous les premiers habitants du Canada et leurs descendants et comprend les peuples des Premières Nations, Métis et Inuit.



Héritiers d'une culture riche et abondante



Comment ?

Veillez remplir le formulaire de ce dépliant et le retourner à l'école de votre enfant.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le personnel du Conseil scolaire catholique Franco-Nord participe à des formations pour se sensibiliser aux cultures des Premières Nations, Métis et Inuit.



Je suis fier de m'identifier !



RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLÈVE

École où l'élève est inscrit : _____

Prénom : _____

Nom de famille: _____

Mon enfant est :

Première Nation Métis Inuit

Si possible, identifiez votre Nation _____

Il n'est pas nécessaire de posséder une carte ou des preuves d'identification pour l'auto-identification autochtone au CSCFN.

Nom du parent/tuteur/tutrice : _____

Téléphone : _____

Comme parent/tuteur/tutrice, je souhaite siéger au Comité d'éducation autochtone (CÉA).

Signature du parent/tuteur/tutrice : _____

Date : _____

Les présents renseignements sont recueillis et utilisés en vertu des articles 265 et 266 de la Loi sur l'Éducation et conformément à la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée. L'auto-identification des élèves autochtones permettra au CSCFN d'offrir des programmes et services tels que décrits ci-dessus et sera communiquée au ministère de l'Éducation et à l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE). Si vous avez des préoccupations en ce qui a trait à la collecte des renseignements, veuillez communiquer avec la direction de l'école de votre enfant.